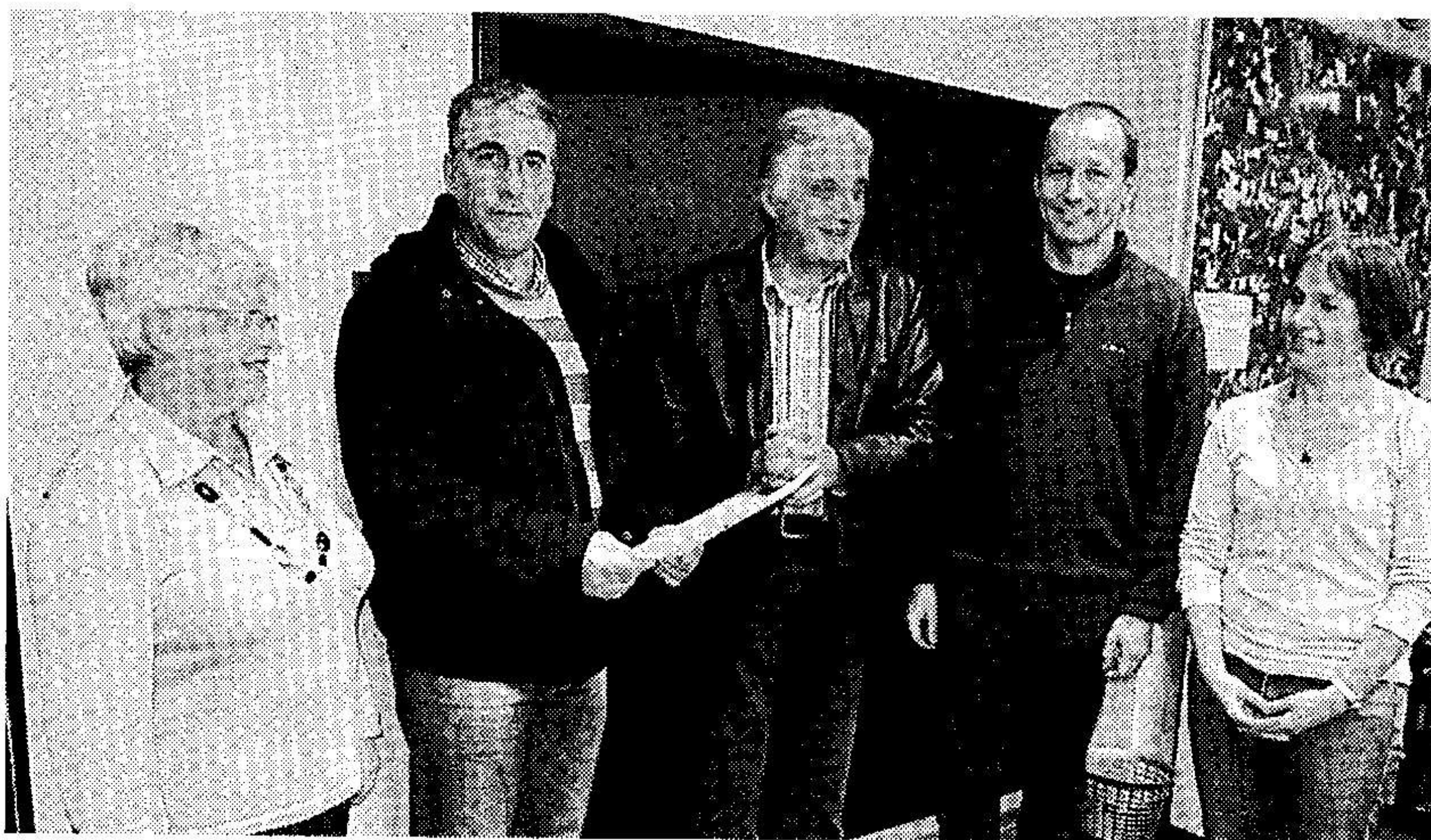


La bonne gestion de l'eau offre des subventions aux associations

Une loi permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisées, d'aide d'urgence ou de solidarité. Cette possibilité est ouverte au SMPBR (syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais), regroupant 38 communes. Le syndicat a accepté les dossiers de deux associations : Vern Tiers-monde à hauteur de 1 383 € et Chantepie solidarité nord sud pour 1 198 €.

Denis Aubrée, président de Vern Tiers-monde, donnait des précisions sur l'opération financée. « **Elle permettra le creusage d'un puits de 20 m de profondeur à Madagascar en complément du puits déjà existant mais qui se tarit trop fréquemment, la construction d'un château d'eau ainsi que la pose d'une pompe solaire.** » A Chantepie, le projet consiste à maîtriser l'irrigation en vue du développement du maraîchage.

Mise en place pour la première fois en 2011, l'opération sera renouvelée, « **toujours à condition que l'activité corresponde au domaine de l'eau et de l'assainissement** », précisait René Roussel, vice-président du syndicat et élu du conseil de Chantepie.



Maryvonne Panaget, trésorière de l'association VTM, et Denis Aubrée, le président, André Laitu, René Roussel et Guénaëlle Puil du syndicat.

En 2011, un abonné qui a consommé 120 m³ d'eau a payé une facture de 290,76 €, soit 2,42 le m³ en moyenne, une diminution de 2,55 % par rapport à 2010. En 2012, la part fixe est inchangée avec un abonnement stable à 9,50 € depuis 2009. Le syndicat a décidé de passer de 36 à 37 centimes le m³ d'eau, le but étant de continuer à remplacer les

conduites et entretenir les réseaux tout en sensibilisant les usagers à l'esprit du développement durable en diminuant les consommations.